

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE

« *Présentation de l'entente de principe* »

Du 21 janvier au 8 février 2024

PROCÈS-VERBAL

1. Mot d'ouverture

Éric Clermont souhaite la bienvenue à tous. Il explique que cette assemblée générale spéciale sera une présentation de l'entente de principe : table centrale du Front commun et table sectorielle.

2. Présentation des invité-es et présentateurs

Conseillers FSSS :

Amélie Lafrenière-Gareau
Mazigh Serkhane

Présentateur :

Jean-Marc Daoust, vice-président de la catégorie 2

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Présentation des invité-es et présentateurs
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Présentation de l'entente de principe
 - ✓ Entente de principe de table centrale en Front commun
 - ✓ Entente de principe de table sectorielle
5. Recommandation sur l'adoption de l'entente de principe
6. Déroulement du vote
7. Proposition de destruction des bulletins de vote sept (7) jours suivant la fin du vote
8. Informations sur le règlement de certaines plaintes sur le maintien de l'équité salariale de la catégorie 3
9. Levée de l'assemblée, lors de la dernière séance, le 8 février 2024

4. Présentation de l'entente de principe

- a. Entente de principe de table centrale en Front commun
- b. Entente de principe de table sectorielle

5. Recommandation sur l'adoption de l'entente de principe

Que l'assemblée générale du STT CEMTL-CSN adopte l'entente de principe globale portant tant sur les matières de table centrale que sur les matières de table sectorielle et visant le renouvellement de la convention collective.

6. Déroulement du vote

- ✓ Le vote se tiendra après la présentation de l'entente de principe.
- ✓ Vous avez obtenu un coupon à l'inscription par catégorie que vous allez échanger contre un bulletin de vote.
- ✓ À NOTER – Seules les personnes ayant assisté à l'assemblée générale ont le droit de vote selon nos statuts et règlements.
- ✓ Le comité exécutif a mandaté Carlos Mariona (comité de surveillance), Guillaume Courtemanche (conseiller SAMVR-CSN) et Marie-France LeBreux (membre) pour qu'ils agissent à titre de scrutateurs lors du dépouillement du vote lié aux séances d'assemblée générale. Ils auront également la responsabilité d'additionner le résultat du vote électronique et celui effectué en présentiel.
- ✓ Dépouillement du vote le 9 février 2024.

7. Proposition de destruction des bulletins de vote sept (7) jours suivant la fin du vote

Il est proposé de détruire les bulletins de vote sept (7) jours après la fin du vote.

Proposé par : Lucie Fournier

Appuyé par : Jean-Marie Louis

Adopté

8. Informations sur le règlement de certaines plaintes sur le maintien de l'équité salariale de la catégorie 3

Une courte présentation est faite sur le règlement de certaines plaintes sur le maintien de l'équité salariale.

9. Clôture de l'assemblée le 8 février 2024

Levée de l'assemblée générale proposée par : Dina Joly

Éric Clermont
Président

Johanne Gallant
Secrétaire